

APPROFONDISSEMENT REFORME MOTO 2020

Dates :

- du 4 mai 2020 au 5 mai 2020,
- du 6 mai 2020 au 7 mai 2020,
- du 11 mai 2020 (13h30) au 13 mai 2020 (12h00),
- du 13 mai 2020 (13h30) au 15 mai 2020 (12h00),
- du 02 novembre 2020 (13h00) au 04 novembre 2020 (12h00)
- du 04 novembre (13h30) au 6 novembre (12h00)

Lieu : INSERR à Nevers (58)

Public cible : IPCSR

Objectifs de la formation :

- ✚ Connaître les modifications réglementaires du permis de conduire de la catégorie moto;
- ✚ Être capable d'évaluer les candidats au permis de conduire de la catégorie moto.

Programme :

Théorie (0,5 jour) :

- Présentation générale de la réforme du permis de conduire moto (Esprit de la réforme, examen théorique moto, épreuves pratiques)
- Présentation détaillée des évolutions techniques (épreuve plateau, épreuve en circulation)
- Les points d'attention dans l'évaluation.

Pratique (1,5 jour) :

- Démonstration sur piste : simulation d'évaluation d'épreuve plateau sur un véhicule deux roues motorisés (0,5 jour).
- Mises en situation (1 jour) : simulation d'épreuves plateau et débriefings, comparaison des évaluations des stagiaires dans un objectif d'harmonisation.

Contexte :

Une réforme du permis de conduire de la catégorie moto doit entrer en vigueur en mars 2020. L'épreuve plateau et l'épreuve en circulation seront modifiées.

Une formation obligatoire d'une journée sera dispensée à l'ensemble des agents du corps suite à la réforme du permis moto dans le cadre de la formation continue. Certains IPCSR peuvent éprouver le besoin d'approfondir leurs compétences en matière d'évaluation au permis de conduire de la catégorie moto à la suite de l'entrée en vigueur de cette réforme.